Les cantons à l'heure européenne

BILATÉRALES La Conférence des gouvernements cantonaux lance un signal fort en faveur du nouveau paquet d'accords avec l'UE: 21 d'entre eux l'approuvent. Mais les exécutifs sont plus divisés sur la question de la simple ou de la double majorité en cas de vote populaire

FANNY SCUDERI, BERNE

Leur réponse était attendue sur les nouveaux accords Suisse-Union européenne (UE). «Les cantons saluent le résultat obtenu lors des négociations», commence d'emblée Markus Dieth, président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et conseiller d'Etat argovien. Une conférence de presse a succédé vendredi à l'assemblée plénière des présidents cantonaux. «Cet accord crée une base fiable pour stabiliser et développer les relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne, un objectif poursuivi de longue date par les gouvernements cantonaux», a-t-il poursuivi.

Vingt et un cantons souscrivent à la prise de position de la CdC. La majorité qualifiée de 18 cantons, lui permettant de prendre position, a été dépassée. Certains avaient conditionné leur soutien à la prise en compte de leurs considérations. A la fin des négociations, seuls Schwytz, Nidwald, Schaffhouse et le Tessin ont rejeté la déclaration. Le canton d'Obwald s'est abstenu, son gouvernement n'ayant pas encore pris de décision définitive.

Les cantons plus urbains ont sans surprise soutenu les accords Suisse-UE, à l'image de Genève, Zurich ou encore Bâle-Ville. Mais c'est aussi le cas dans des régions plus rurales, comme Appenzell Rhodes-Intérieures. «La prise de position adoptée aujourd'hui par la CdC n'est pas le fruit du hasard, a insisté Markus Dieth: elle repose sur un large consensus et jouit d'une forte légitimité.» Les cantons ont pu s'exprimer par deux fois au cours de la consultation.

L'argument principal a été celui de renforcer «des relations stables avec nos voisins directs et un accès durable et garanti au marché intérieur européen, qui est de loin notre principal débouché», a poursuivi Markus Dieth. Pour autant, les cantons formulent aussi des exigences financières claires. Ils demandent un soutien de la Confédération face aux coûts supplémentaires résultant de la mise en œuvre de certains accords ou de nouvelles tâches d'exécution. C'est le cas par exemple en matière de surveillance dans le domaine de la libre circulation des personnes. Ils souhaitent aussi que les pertes engrangées par l'abaissement des taxes d'inscription pour les étudiants européens dans les universités et les hautes écoles soient entièrement compensées.

Implication totale

Pour s'assurer une relation de confiance avec le Conseil fédéral et l'UE, ils exigent d'être impliqués dès le début et veulent pouvoir prendre position lorsque des évolutions du droit européen les concernent. Concrètement, les cantons souhaitent rejoindre les comités, les groupes de travail et les mécanismes de règlement des différends avec l'UE. «Il est important d'être associés tôt et pleinement aux processus européens touchant aux compétences cantonales», explique Olivier Curty, conseiller d'Etat fribourgeois et président de la commission sur l'Europe au sein de la CdC. Comme dans la définition des indicateurs et des seuils pris en compte dans l'activation de la clause de sauvegarde en matière de libre circulation des personnes.

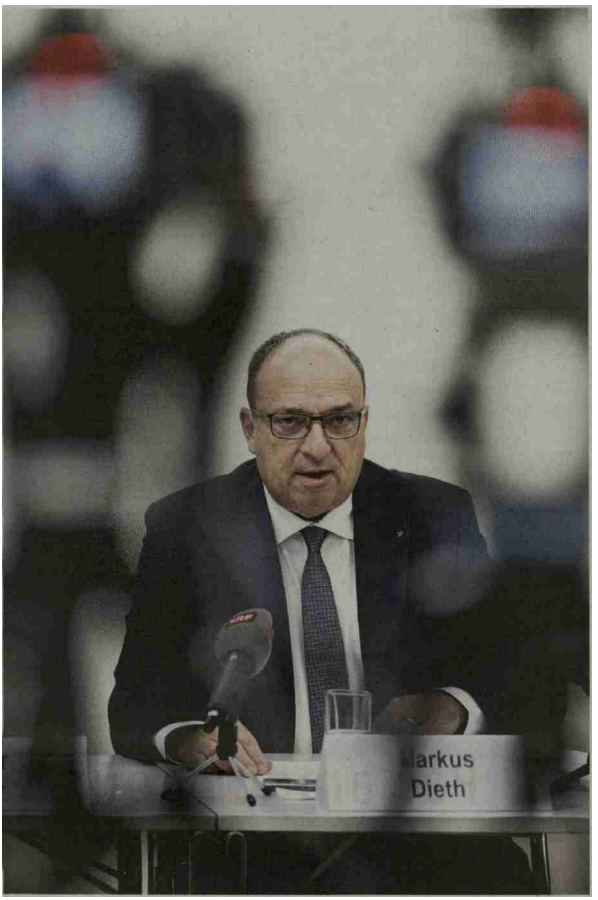
«Sur le plan énergétique, les cantons soutiennent l'accord sur l'électricité, qui établit une coopération transfrontalière solide et renforce la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau», a encore défendu Olivier Curty. Si les cantons sont presque tous unis en faveur des nouveaux accords, ils sont beaucoup plus divisés sur la question de la majo-

rité nécessaire en cas de votation populaire.

Des cantons divisés sur la forme du référendum

Faut-il un référendum facultatif avec à la clé une décision par majorité simple – soit celle du peuple – ou un référendum obligatoire exigeant la majorité des votants et celle des cantons? Le Conseil fédéral a opté pour la première version. Il se base sur la Constitution, qui prévoit un référendum obligatoire à double majorité en cas d'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales.La question sera tranchée par le parlement. Elle est aussi politique: les partisans de ces nouveaux accords européens se rangent en général derrière la majorité simple, et ls opposants militent pour a double majorité. Quant aux catons, une majorité (15) soutiet l'option du référendum facultif à majorité simple. Il s'agt entre autres des gouvernemens romands, de Zurich, de Soleure ou des Grisons. *Dix* demandent un référendum obligatoire: ceux de Suisse centrale, les deux Appenzell et le Tessin. Le canton de Berne s'abstient.

Les défenseurs de la majorité simple estiment que «ces accords préservent le fonctionnement des institutions suisses et les principes de la démocratie directe, du fédéralisme et de l'indépendance du pays». Il s'agit, selon eux, de respecter la volonté du peuple qui a choisi de ne soumettre que certains traités au référendum obligatoire. Changer les règles nécessiterait une révision de la Constitution. A l'inverse, les dix cantons requérant une double majorité mettent en avant les effets de ces accords sur l'ordre constitutionnel et sur les cantons. L'importance capitale de ces accords pour la Suisse justifierait un référendum obligatoire, assurent-ils.■



Le conseiller d'Etat argovien Markus Dieth, président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), lors d'une conférence de presse hier à Berne. *(KEYSTONE)*